



Probleme urgent avant mercredi 14/11/2007

Par **reno_old**, le **10/11/2007 à 17:32**

Bonjour, je suis désolé d'agir ainsi mais j'ai un gros problème et j'ai besoin d'information très rapidement.

J'habite à toulouse, et me suis marié avec mon épouse depuis un an. Nous nous sommes connus il y a trois et demi. Avant de me connaître elle avait pris un appartement en collocation avec un garçon brutal avec elle et elle a donc fui cet appartement.

Elle a contacté le propriétaire pour lui dire qu'elle n'habitait plus l'appartement mais pas en accusé de réception; aujourd'hui l'assurance du propriétaire (qui couvre les loyers non payés et les dégradations) se retourne contre ma femme car le monsieur qui habitait avec elle n'a pas payé près d'un an de loyer et a tout saccagé dans l'appartement. L'assurance nous réclame 1800 euros à sortir rapidement sinon comme l'est signalé sur leur courrier les huissiers débarqueront chez nous.

Nous sommes des personnes honnêtes mais là ça fait beaucoup, sachant que durant ces trois années où je connaissais mon épouse il a retrouvé des ribs et a fait payer ses factures non payées avec le compte de mon épouse, jusqu'à ce que l'on ferme ce compte.

SVP donner moi un conseil rapide, que peut-on faire, c'est pas juste, il y a bien une solution c'est pas possible. Je dois donner une réponse à l'assurance mercredi prochain.

PS: l'homme en question s'est évaporé dans la nature il est introuvable, ...

à très bientôt

matthieu

Par **Jurigaby**, le **10/11/2007 à 17:59**

Bonjour.

Juridiquement parlant, je ne vois pas de solution à votre problème.

Elle était cotitulaire du bail, elle était donc responsable financièrement quand bien même elle n'habitait plus là.

Enfin, ce n'est que mon avis..

Par **reno_old**, le **10/11/2007 à 18:04**

re bonjour meme si on prouve qu'elle n'y habitait plus? en fait c'est un peu mort quoi?rnVous pensez qu'il est possible de trouver un arrangement à l'amiable, quelquechose,...

Par **Jurigaby**, le **10/11/2007 à 18:06**

Bonjour.rnrnDisons que vous pouvez toujours demander à l'assurance d'agir contre les cautions solidaires mais franchement, ce serait un jolie cadeau que les assurances ne sont pas frocément pretes à faire.

Par **reno_old**, le **10/11/2007 à 18:18**

C'est chaud. On a deja beaucoup payé,... La caution, ses anciennes factures non payées, EDF, France Telecom, et maintenant ses loyers non payés,...rnc'est un peu dur,...rnrnNe pourrai-je pas payer et après assigner ce type au tribunal d'instance? qu'en pensez vous?rnmerci

Par **Jurigaby**, le **10/11/2007 à 18:42**

Bonjour.rnrnsi bien sur..rnrnaprés avoir payé, vous êtes subrogé dans les droits du bailleur et vou pourrez agir contre le type en vue de récupérer la moitié des sommes.

Par **reno_old**, le **10/11/2007 à 18:49**

re salut c'est la fin.rnBon ben merci d'avoir pris un peu de temps. avant que je ne me déconnecte une astuce, un dernier conseil,...rnsinon a bientôt continuez à faire tourner ce site il est très utile.rnMatthieu,... cordialement

Par **reno_old**, le **10/11/2007 à 18:54**

et aussi a ce moment si il y a assignation qui contacter? et ou aller?rndésolé celle ci c la dernière question...rnmerci